

Aperçu des accords de libre-échange (état au 1 février 2026)

Accord	Preuves d'origine			Réparti- tion dans pays tiers	Interdiction drawback	Cumul ¹ possible au sein de:	PO non établie dans le pays d'origine pos- sible au sein de:
	CCM	Déclaration sur facture pour non EA ²	Validité				
Convention AELE règles révisées	oui	jusqu'à CHF 10'300 ³ par envoi	10 mois	oui	non ⁴		Convention PEM règles révisées ⁵
Suisse-CE règles révisées	oui	jusqu'à CHF 10'300 ³ par envoi	10 mois	oui	non ⁴		
Suisse-Îles Féroé	oui	jusqu'à CHF 10'300 ³ par envoi	4 mois	non	oui		
AELE-Albanie règles révisées	oui	jusqu'à CHF 10'300 ³ par envoi	10 mois	oui	non ⁴		
AELE-Egypte	oui	jusqu'à CHF 10'300 ³ par envoi	4 mois	non	oui ⁶		
AELE-Israël	oui	jusqu'à CHF 10'300 ³ par envoi	4 mois	non	oui		
AELE-Jordanie règles révisées	oui	jusqu'à CHF 10'300 ³ par envoi	10 mois	oui	non ⁴		
AELE-Liban	oui	jusqu'à CHF 10'300 ³ par envoi	4 mois	non	oui ⁶		
AELE-Macédoine du Nord règles révisées	oui	jusqu'à CHF 10'300 ³ par envoi	10 mois	oui	non ⁴		
AELE-Maroc	oui	jusqu'à CHF 10'300 ³ par envoi	4 mois	non	oui ⁶		
AELE-Moldova règles révisées	oui	jusqu'à CHF 10'300 ³ par envoi	10 mois	oui	non ⁴		
AELE-Serbie règles révisées	oui	jusqu'à CHF 10'300 ³ par envoi	10 mois	oui	non ⁴		
AELE-Tunisie	oui	jusqu'à CHF 10'300 ³ par envoi	4 mois	non	oui ⁶		
AELE-Turquie règles révisées	oui	jusqu'à CHF 10'300 ³ par envoi	10 mois	oui	non ⁴		
AELE-Monténégro règles révisées	oui	jusqu'à CHF 10'300 ³ par envoi	10 mois	oui	non ⁴		
AELE-Bosnie et Herzégovine règles révisées	oui	jusqu'à CHF 10'300 ³ par envoi	10 mois	oui	non ⁴		
AELE-Géorgie règles révisées	oui	jusqu'à CHF 10'300 ³ par envoi	10 mois	oui	non ⁴		
AELE-Ukraine	oui	jusqu'à CHF 10'300 ³ par envoi	4 mois	non	oui		
AELE-OLP	oui	jusqu'à CHF 10'300 ³ par envoi	4 mois	non	oui		

¹ Voir [Le cumul dans les accords de libre-échange](#).

² Les EA (exportateurs agréés) peuvent établir des déclarations sur facture (DF) sans valeur limite.

³ Voir [Liste des valeurs limites](#).

⁴ L'interdiction du drawback ne s'applique qu'aux marchandises des chapitres 50-63 du SH en dehors du commerce bilatéral.

⁵ Informations concernant Euro-Med: [Guide concernant le cumul de l'origine pan-euro-méditerranéen](#) et des informations sur les [règles transitoires](#).

⁶ Des dispositions spéciales sont prévues (cf. art. 15 du protocole d'origine concerné, resp. 14 de l'appendice I à la convention PEM).

Aperçu des accords de libre-échange (état au 1 février 2026)

Accord	Preuves d'origine			Répartition dans pays tiers	Interdiction drawback	Cumul ⁷ possible au sein de:	PO non établie dans le pays d'origine possible au sein de:	
	CCM	Déclaration sur facture pour non EA ⁸	Validité					
Suisse - Japon	oui ⁹	non ⁸	12 mois	oui	non	Suisse - Japon		
AELE - Canada	non	sans valeur limite	illimitée	oui	non	AELE - Canada ¹⁴		
AELE - Chili	oui ¹⁰	jusqu'à CHF 10'300 ¹¹ par envoi	10 mois	oui	oui	AELE - Chili ¹⁴		
AELE - Colombie	oui	jusqu'à € 6'000 ou USD 8'500 par envoi ¹²	12 mois	oui	non	AELE - Colombie ¹⁴		
AELE - Hong Kong	non	sans valeur limite	12 mois	oui	non	AELE - Hong Kong ¹⁴		
AELE - Mexique	oui ¹⁰	jusqu'à CHF 10'300 ¹¹ par envoi	10 mois	oui	oui	AELE - Mexique ¹⁴		
AELE - Pérou	oui	jusqu'à € 6'000 ou USD 8'500 par envoi ¹²	12 mois	oui	non	AELE - Pérou ¹⁴		
AELE - Rép. Corée	non	sans valeur limite	12 mois	oui	non	AELE - Rép. Corée ¹⁴		
AELE - SACU	oui	jusqu'à CHF 10'300 ¹¹ par envoi	4 mois	oui	non	AELE - SACU ¹⁴		
AELE - Singapour	non	sans valeur limite	10 mois	oui	non	AELE - Singapour ¹⁴		
Suisse - Chine	oui ¹²	non ⁸	12 mois	oui	non	Suisse - Chine		
AELE - CCG	oui ¹³	non ⁸	12 mois	oui	oui	AELE - CCG ¹⁴		
AELE - CAS ¹⁵	oui	jusqu'à € 6'000 ¹¹ par envoi	12 mois	oui	non	AELE - CAS ¹⁶		
AELE - Philippines	non	sans valeur limite	12 mois	oui	non	AELE - Philippines ¹⁷		
AELE - Equateur	oui ¹⁸	Importation vers CH : jusqu'à € 6'000 ¹¹ par envoi	Exportation de CH : sans valeur limite	12 mois	oui	non	AELE - Equateur ¹⁹	
Suisse - Royaume-Uni	oui	jusqu'à CHF 10'300 ¹² par envoi	10 mois	oui	non ⁵	Suisse – Royaume-Uni ¹²		
AELE - Inde	oui ²⁰	non ²¹	12 mois	oui	Non	AELE - Inde		
AELE - Indonésie	non	Sans valeur limite	12 mois	oui	non	AELE - Indonésie		

⁷ Voir [Le cumul dans les accords de libre-échange](#).

⁸ Les EA (exportateurs agréés) peuvent établir des déclarations sur facture (DF) sans valeur limite. Dans les accords avec la Chine¹² et le Japon, la DF n'est prévue que pour les EA ; dans l'accord avec le CCG, la DF n'est pas du tout prévue pour le moment.

⁹ Pour les exportations de Suisse. Pour les exportations du Japon, un certificat d'origine différent est utilisé.

¹⁰ Avec mention du numéro SH à quatre chiffres dans la case 8.

¹¹ Voir [Liste des valeurs limites](#).

¹² Détails selon circulaire [Colombie](#), [Pérou](#), [Chine](#), [Royaume-Uni](#).

¹³ Pour les exportations de Suisse. Pour les exportations des Etats du CCG, un certificat d'origine différent est utilisé. La mention du numéro SH à six chiffres dans la case 8 est recommandée.

¹⁴ Le cumul impliquant plusieurs Etats de l'AELE resp. la transmission de l'origine avec nouvelle preuve d'origine ne sont pas possibles si la préférence est basée sur des accords agricoles bilatéraux entre chacun des Etats de l'AELE et le partenaire de libre-échange.

¹⁵ Central American States / Etats d'Amérique centrale: Costa Rica et Panama.

¹⁶ Réglementation spéciale en cas de cumul impliquant trois pays ou plus, cf. [circulaire](#).

¹⁷ Réglementation spéciale pour certains produits agricoles, cf. [circulaire](#).

¹⁸ À utiliser uniquement pour les exportations de l'Équateur

¹⁹ Réglementation spéciale pour le cumul avec des matières provenant de Colombie ou du Pérou, voir [circulaire](#)

²⁰ Pour les exportations de Suisse. Case 8 : Mention du numéro SH à six chiffres et critère d'origine, détails selon circulaire [Inde](#). Pour les exportations depuis l'Inde, certificat d'origine différent.

²¹ Les EA (exportateurs agréés) suisses peuvent établir des déclarations sur facture (DF) sans valeur limite. Celles-ci doivent être signées électroniquement par un [service de certification reconnu](#). La mention du numéro SH à six chiffres sur le document commercial est recommandée.